FICHE TECHNIQUE

210909

PROTECT GRAFFITI

PROTECTION HYDROFUGE OLÉOFUGE
ANTIAFFICHES ANTIGRAFFITI
USAGE PROFESSIONNEL

EXISTE EN AEROSOL réf. A20345

PROTECT GRAFFITI *est une préparation à base d'une association de résines de polymères de synthèse de haute stabilité en hydrodispersion.*

PROPRIETES PRINCIPALES

PROTECT GRAFFITI *est un* ***protecteur anti-salissures translucide des matériaux peu poreux****, présentant une bonne résistance aux ambiances et agressions extérieures, pluies de caractère alcalines ou acides.*

PROTECT GRAFFITI ***ne modifie pas l'aspect initial des supports****, pratiquement non visible même sur des surfaces lisses ou peintes, ne donne pas un aspect mouillé.*

PROTECT GRAFFITI *apporte à la surface des matériaux traités :*

- *Un* ***caractère hydrophobe*** *en surface, évite le dépôt et l'incrustation en profondeur de salissures et souillures véhiculées par l'eau et le vent.*
- *Un* ***caractère oléophobe*** *en surface, facilite ultérieurement l'enlèvement des souillures grasses à base d'huiles ou de graisses d'origines diverses.*
- *Un* ***caractère anti-tache, anti-adhérent*** *des affiches et* ***anti-graffitis****, il limite ainsi l'effet buvard, l'imprégnation des taches, l'adhérence des colles et l'imprégnation des graffitis en profondeur, peintures, feutres, marqueurs, réduit le risque de conserver après nettoyage un spectre indélébile incrusté.*

PROTECT GRAFFITI *apporte une* ***fonction protectrice sur supports verticaux de faible porosité*** *tels que enduits, boiseries, surfaces peintes de façades, murs, couloirs en intérieur ou extérieur, panneaux lisses, panneaux d'affichages…*

PROTECT GRAFFITI *est utilisé par le service d'entretien, de maintenance dans les collectivités, municipalités, services publics pour la protection des surfaces peu poreuses aux abords des universités, lycées, collèges, statues des monuments, bancs des jardins publics…*

MODE ET DOSES D'EMPLOI

- *Bien mélanger si nécessaire avant application.*
- *Appliquer sur* ***supports propres et secs*** *préalablement dépoussiérés.*
- *Appliquer à* ***l'état pur*** *à la brosse, au pinceau ou à l'aide d'un applicateur approprié.*
- *Selon nature et porosité du support, appliquer de* ***1 à 3 couches croisées.***

NOTA : Pour l'effacement des tags, marqueurs, feutres, utiliser DP71 et une brosse à poils souples. Appliquer sur les graffitis à l'aide d'un pinceau en ***commençant le travail d'effacement de la périphérie du tag vers son centre****. Eviter toute dispersion du graffiti lors du nettoyage en essuyant au fur et à mesure avec un chiffon. Après le nettoyage terminal, procéder à une* ***nouvelle application*** *de PROTECT GRAFFITI afin de reconstituer une couche protectrice uniforme sur la surface nettoyée. Possibilité également de procéder à l'effacement du graffiti à l'aide d'un nettoyeur à eau haute pression.*
Nettoyer le matériel avec de l'eau.

12 rue Ampère - ZAC de Gesvrine 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
aci.nantes@orange.fr - www.atlantic-chimie-industrie.com - Tél. 02 40 37 71 12 - Fax. 02 40 37 74 73

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	*: LIQUIDE LIMPIDE*
Masse volumique	*: 1015 G/L ± 20 G/L*
Aspect	*: INCOLORE*
Réaction chimique	*: PRATIQUEMENT NEUTRE*
PH pur	*: 5 ENVIRON*
Point éclair	*: > 100°C*
Pouvoir couvrant moyen	*: SELON POROSITE ET POUVOIR ABSORBANT DU SUPPORT : DE 30 A 150G/COUCHE/M²*
Temps de séchage à 20°c	*: 20 A 30 MN*
Intervalle de temps entre 2 couches	*: DE 20 A 30 MN SELON TEMPERATURE ET HYGROMETRIE AMBIANTE*

RECOMMANDATIONS

*Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n°790/2009)*

Ne pas laisser à la portée des enfants.
Eviter le contact avec les yeux, la peau.
Refermer l'emballage après utilisation.

Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001
Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.